

**Rapport d'activités
juin 2018 – juillet 2019**



Paris – Mairie du 9^{ème} arrondissement
4 juillet 2019

Sommaire

Le Club des villes et territoires cyclables, carte d'identité.....	5
Programme triennal 2017 - 2020	6
Composition du Conseil d'administration	10
Les adhérents	11
Les membres associés:	10
Les événements en 2018-2019	15
Les actions et propositions du Club.....	18
La revue Ville & Vélo	24
Les lettres d'information	25
Le site internet.....	26
Les réseaux sociaux	26
Les listes de discussion	26
Les liens et les partenariats institutionnels.....	27
La présence dans les médias.....	29

Observation : Le présent rapport d'activités est établi sur une période de 12 mois, qui s'étend du 14 juin 2018, date de l'Assemblée générale 2017 à Paris, au 4 juillet 2019, date de l'Assemblée générale 2019.

Le Club des villes et territoires cyclables, carte d'identité

Fondation : 1989

Statut : association loi 1901

Membres : le Club des Villes et Territoires Cyclables compte, au 4 juillet 2019, 179 collectivités adhérentes représentant plus de 2000 communes et **39 membres associés** (associations, organismes...)

Il a accueilli de nouvelles collectivités depuis juin 2018 parmi lesquelles : les villes de Niort, Vénissieux, Sèvres, Vincennes, Mouvoux, Mios, Ville d'Avray ; les regroupements intercommunaux de Le Mans Métropole, la CA du Niortais, la CC de Lannion Trégor, la CC de Marenne Adour, le Havre Métropole, la Métropole de Toulon Provence Méditerranée, Le Grand Avignon.

Objectif : Le développement du vélo et de la mobilité active grâce à une politique de déplacements et d'aménagement de l'espace privilégiant le rééquilibrage des modes de transport.

Les moyens de fonctionnement : L'association dispose d'une structure permanente – le Secrétariat général – qui compte 3 à 4 collaborateurs et recourt à des prestataires notamment en matière de relations presse et d'éditions. Depuis 2008, l'association a développé un pôle « études et recherches », avec le soutien de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (Ciduv), permettant de réaliser, le plus souvent en partenariat, des études (le vélo en banlieue dense, les services vélo...), de mettre en place un Observatoire des mobilités actives (soutien de la Ciduv et du ministère des Transports – DGITM), et de participer à des programmes de recherche (programme PUMDP « Partages, usages et modélisation des données publiques » - projet de recherche retenu dans le cadre de l'appel à projet Villes Durables 2010 de l'ANR, organisation du DEFInnovation mobilités actives en partenariat avec la FING, l'Ademe et la Fabrique des mobilités, programme Mobilités actives, sport-santé et compétitivité des entreprises MASSCE en partenariat avec l'Ademe, l'Onaps, la FFSE lancé en 2018, programme Mobiscol en partenariat avec Vivacités)...

Programme triennal 2017 - 2020

Adopté par le Conseil d'administration réuni le 06 décembre 2017

I / Accélérer la prise en compte du vélo et des mobilités actives à toutes les échelles territoriales et dans les politiques sectorielles

Depuis sa création en 1989, le Club des villes et territoires cyclables s'est attaché à faire du vélo et de la marche des outils au service de la mobilité du quotidien - durable et équitable - et du développement économique des territoires.

La première moitié du mandat municipal 2014-2020 a permis d'amplifier encore cette démarche en montrant que le vélo croise toutes les tendances de la société et que **l'enjeu de son développement est à la fois social, économique et environnemental**. Le Club des villes et territoires cyclables a contribué à impulser et à renforcer cette prise de conscience :

- avec des démarches collaboratives comme le programme *DEFInnovation* mobilités actives en 2015 et 2016 en partenariat avec la FING et la Fabrique des mobilités/ADEME qui a élargi les horizons de l'action du Club en lien avec le développement du numérique qui décuple l'usage du vélo. Ce travail collaboratif a permis de mettre en évidence le gisement de nouveaux usages et leur potentiel économique et créateur d'emplois.
- en renforçant son rôle de « base exploratoire » des nouveaux usages mais aussi de l'impact des nouvelles dispositions législatives et réglementaires à la mise en place desquelles le Club a contribué. Avec deux actions principales : le lancement dès la parution du décret en février 2017, d'un Observatoire national de l'IKV avec le parrainage de la ministre de l'Ecologie et du secrétariat d'Etat aux Transports, et en partenariat avec l'Ademe. La mise en œuvre d'un Index des fréquentations vélo en agglomérations à partir des données de comptage des cyclistes des collectivités adhérentes.
- en participant à des travaux de recherches et d'études à l'invitation d'organismes de premier plan comme l'Ademe, le Cerema, le Comité du débat public sur l'ouverture des données, le Gart, le think tank The Shift project, France nature environnement (FNE)... et d'événements majeurs comme le Salon européen de la mobilité les années paires (depuis 2004) et les Rencontres nationales du transport public 2017 organisées par le Gart et l'UTP.

Cette démarche a notamment trouvé toute son expression :

- avec la publication régulière d'argumentaires et de propositions – notamment dans le cadre des élections législatives et présidentielle ainsi que des Assises de la mobilité –, d'enquêtes (Enquête triennale sur les politiques en faveur des cyclistes et des piétons, dernière livraison janvier 2017), d'infographies (Tourisme et vélo : une chance pour la ville, Vélo et Région...), de reportages et de dossiers d'actualité dans son magazine *Ville & Vélo*.
- avec la participation aux comités de pilotages de travaux comme les études de l'Ademe sur les services vélo (2016) et les ateliers d'auto-réparation (2017), le rapport du Shift project sur la mobilité dans les zones de moyenne densité, le guide du Gart et de la FAPM sur les plans de mobilité (2017), la structuration de la filière Mobilité 3.0 (ATEC-ITS 2014-15), la mobilité collaborative (FNE 2017)...
- avec la tenue du congrès 2017 dans le cadre des Rencontres nationales du transport public à Marseille du 10 au 12 octobre.

Orientations 2018 – 2020 :

- Il convient de poursuivre dans cette démarche résolument transversale et collaborative avec les principaux acteurs de la mobilité, du développement durable, de la filière nationale vélo que le Club a permis de structurer et de l'économie sociale et solidaire, dans le sillage de la démarche « villes en transition » et en s'efforçant de renforcer le lien entre urbanisme et mobilité.
- Il convient aussi d'approfondir le champ de la santé publique et du rôle que les mobilités actives peuvent et doivent jouer. La collaboration avec des organisations comme l'Onaps - Observatoire national de l'activité physique et de la santé -, les chaires universitaires et les organisations qui interviennent dans le cadre du plan national sport santé sera renforcée afin de déboucher sur des actions et des réalisations en faveur d'une meilleure prise en compte du vélo et de la marche dans le continuum scolaire, dans l'entreprise, dans le cycle de vie et notamment pour les personnes âgées (en lien avec les dispositions de la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement), dans la prévention et la rémission des pathologies. Et afin de diffuser les bonnes pratiques dans ce domaine.
- L'éducation au vélo est aussi un domaine d'action majeur et le Club renforcera son engagement pour le développement des vélo-écoles et de l'apprentissage du vélo à tous les âges, et pour la professionnalisation de l'éducation à la mobilité à vélo.
- Le numérique et l'impact de son déploiement sur les mobilités actives sera toujours au cœur des préoccupations. Le vélo peut prendre une part active à l'accélération de la mise en œuvre de plateformes de mobilité – priorité n°2 du Plan d'investissement lancé en septembre 2017. Enfin l'arrivée en France d'offres de vélos en libre-service en *free-floating* pose la question de leur articulation avec des offres plus classiques de VLS en station et de location longue durée. Un groupe de travail sera mis en place sur ce thème.
-

II / Amplifier notre influence

Au fil des années, le Club des villes et territoires cyclables a renforcé sa capacité à initier de nouveaux chantiers, à mettre à l'agenda des propositions nouvelles. Par exemple en étant à l'origine de la démarche « Code de la rue » en France dès 2005, en positionnant le vélo comme un outil au service du pouvoir d'achat et un « remède anti-crise » dès 2010. Il a agi sans relâche pour que notre pays se dote d'une vraie politique nationale en faveur du vélo et a été associé à l'élaboration du **Plan national d'action pour les mobilités actives (PAMA)** lancé le 5 mars 2014. Il participe activement aux Assises de la mobilité et est force de propositions avec un cahier d'acteur réunissant 40 propositions organisées autour de 10 axes.

De 2012 à 2017, il a animé le **Club des parlementaires pour le vélo** qu'il a lancé dès le début de la législature. Le Club a adressé au Gouvernement des propositions et soumis au Parlement des amendements saisissant toutes les opportunités législatives d'inscrire le vélo dans les débats transports, énergie, économie, logement et santé. Le bilan de ces cinq années est riche de nombreuses évolutions législatives : obligation de créer des places de stationnement vélos sécurisées dans les gares nouvelles et rénovées, plan d'aménagement et de financement de stationnement vélo dans les gares prioritaires, création de l'indemnité kilométrique vélo et de l'incitation fiscale pour les entreprises qui mettent des flottes de vélos à la disposition des salariés...

En 2015, le Club a engagé une démarche de rassemblement des acteurs économiques de l'écosystème vélo et créé la **Plateforme du vélo et des mobilités actives** qui réunit fabricants, équipementiers, entreprises de mobilier urbain, opérateurs de transport, collectivités locales, ingénierie..., tous membres associés du Club des villes et territoires cyclables qui assure l'animation de cette filière transversale. La plateforme, aux côtés du

Club, s'est mobilisée avec succès par exemple pour défendre l'exonération d'impôt sur les sociétés dont bénéficient les entreprises qui achètent des flottes vélo menacée de suppression dès le lendemain de l'adoption de la loi pour la Transition énergétique. Et pour la création d'une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique mise en place en février 2017. Elle compte 23 membres en septembre 2017.

Orientations 2018 – 2020 :

- Il convient de déployer les propositions du Club des villes et territoires cyclables particulièrement dans le cadre des **Assises de la mobilité** lancées le 19 septembre jusqu'à la fin de l'année et la préparation d'une **Loi des mobilités** qui sera présentée au Parlement au printemps 2018.
- Il convient également de continuer à développer une expression collective et transpartisane dans la nouvelle législature et donc d'animer le **Club des élus pour le vélo** (le nom a été modifié en application des dispositions de la Loi Sapin 2) dont l'action prolonge celle des villes et territoires cyclables et renforce son influence et son impact sur l'encouragement de la mobilité active et sur le développement du vélo au service du tourisme et du développement économique des territoires.
- Le Club développera sa capacité à travailler en réseau et avec ses principaux alliés – notamment **la FUB et les associations environnementalistes** comme FNE – et poursuivra l'animation de la **plateforme du vélo et des mobilités actives** réunissant au-delà des seuls acteurs de la mobilité toutes les parties prenantes du « système vélo » et du développement de la mobilité active. Le Club renforcera son partenariat avec **le Gart** dans le cadre de travaux d'études initiés ensemble ou par l'un des deux partenaires, dans le cadre porteur des événements majeurs que sont les Rencontres nationales de transports publics et le Salon européen de la mobilité, et étudiera la possibilité d'animer un travail en région en collaboration avec l'organisation régionale que le Gart initie fin 2017 avec la Région Occitanie.
- Dans le fil des propositions du Club sur le vélo « remède anti-crise », il convient de poursuivre dans le champ de **l'économie sociale et solidaire** en plein essor – sans pour autant cautionner le désengagement progressif de l'Etat –, secteur où le vélo joue déjà un rôle important avec les **vélo-écoles** et les **ateliers vélo**. Et de contribuer à amplifier le rôle du vélo au service d'une **mobilité socialement durable**.
- Le **développement international** demeurera un axe de travail de la vie de l'association pendant ces trois années avec le rapprochement avec la Codatu (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains) afin de favoriser des projets de coopération décentralisée autour du vélo et des mobilités actives.

III / Démultiplier l'effet réseau et le service aux adhérents

3.1. Le Club dispose aujourd'hui d'une forte **notoriété** et d'une **expertise** reconnue :

- Au plan technique : le Club, avec ses partenaires et notamment le Cerema, a mis au point dès sa création un **savoir-faire technique** reconnu et l'a largement diffusé. Ce savoir-faire (en évolution) est un acquis fondamental. Le Club reste un des principaux lieux de partage de ces connaissances grâce à ses commissions, événements, à ses publications (magazine *Ville & Vélo*, rapports) et site internet.
- Au plan de la **représentativité** : la force du réseau repose sur le nombre croissant de collectivités adhérentes : **10 villes à sa création en 1989, 450 collectivités en 2001, 720 en 2004... plus de 1500** y participent aujourd'hui, et de nouvelles villes, structures d'agglomération, Départements et Régions adhèrent régulièrement.
- Au plan de la diffusion de ses travaux et propositions : les outils de diffusion comme les e-lettres d'information en lien avec le site internet et le magazine *Ville & Vélo*,

bimestriel, la présence sur les réseaux sociaux et un travail approfondi et régulier en direction des médias permettent à l'association de disposer de courroies efficaces et rapides de transmission des informations tant vers ses membres que vers les partenaires, les Pouvoirs publics et les relais d'opinion.

3.2. Les **moyens de fonctionnement** : l'association dispose d'une structure permanente – le Secrétariat général – qui compte 4 collaborateurs et recourt à des prestataires notamment en matière d'études, de relations presse et d'édition). Depuis 2008, l'association a développé un pôle « études et recherches », avec le soutien de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (Ciduv), permettant de réaliser, le plus souvent en partenariat, des études (par exemple en 2013 : Les Français et le vélo, enquête réalisée par MTI Conseil et la Sofres), de mettre en place un Observatoire des mobilités actives et de conduire des enquêtes triennales auprès des adhérents (avec le soutien du ministère des Transports/DGITM à son lancement), et de participer à des recherches (étude du ministère de l'Economie/DGICS sur la location de vélos, nombreuses études du Cerema sur la marche et le vélo...).

3.3. **L'effet-réseau** : le **partage des savoir-faire** entre les membres du Club avec, par exemple, le réseau technique qui réunit les chargés de mission vélo et collaborateurs des collectivités adhérentes fonctionnant avec une liste de discussion, des rencontres thématiques, des rencontres décentralisées, à l'invitation des Régions et collectivités adhérentes, un congrès bisannuel..., est au cœur de l'activité du Club. Il bénéficie du retour d'expériences des membres et permet la diffusion ("benchmarking") sur tout ce qui concerne les innovations et les services liés au vélo : location, libre-service, réemploi, développement touristique, incitations et retombées économiques, accompagnement du changement de comportement de mobilité, approche culturelle, etc.

Orientations 2018 – 2020 :

- La période 2017-2020 constituant la seconde moitié du mandat municipal et la poursuite des mandats régionaux et départementaux doit permettre de consolider les liens avec les collectivités membres, avec une attention particulière aux nouveaux périmètres des territoires, et d'accueillir de nouveaux adhérents – villes, intercommunalités et régions –, y compris dans un contexte difficile pour les finances locales. Et donc de mettre en évidence les bénéfices de la participation au réseau et, *a contrario*, le handicap à ne pas en faire partie. Elle permettra également de renforcer la collaboration avec les réseaux de collectivités locales et notamment avec le Gart.
- Une démarche vers les nouvelles intercommunalités, notamment lorsque leur périmètre inclut des territoires peu denses avec des nouveaux défis à relever, et vers les Régions, au regard du rôle qu'elles sont appelées à jouer en matière de mobilité, s'articulera autour d'événements décentralisés en partenariat avec des territoires candidats, sur des thèmes définis conjointement entre la ou les collectivités et le Conseil d'administration, décuplant ainsi l'accompagnement des adhérents, la concertation et le partage d'expériences.

* * *

La mise en œuvre de l'ensemble ou partie de ces orientations suppose :

- **d'avoir les moyens de ces actions, ce qui suppose une gestion rigoureuse et la recherche de financements supplémentaires,**
- **un accompagnement attentif des permanents par les élus, en utilisant au mieux les compétences, en particulier des membres du Conseil d'administration et du Bureau, soit de manière constante, soit pour des actions ponctuelles, en équipe et avec le sens des responsabilités de chacun.**

Composition du Conseil d'administration

Au 4 juillet 2019

Président

Pierre SERNE, conseiller régional de la Région d'Ile-de-France

Vice-présidents

Jean-Baptiste GERNET, conseiller eurométropolitain délégué de Strasbourg Eurométropole

Michel GILLOT, adjoint au maire de Saint-Cyr-sur-Loire, président du groupe vélo de Tours Métropole Val de Loire

Catherine HERVIEU, vice-présidente de Dijon Métropole

Patrice PATTÉE, adjoint au maire de Sceaux

Secrétaire

François BONNEAU, conseiller municipal d'Agen

Secrétaire adjointe

Maria CHEDEVILLE-JEBLI, conseillère municipale de Chartres

Trésorière

Catherine PILON, adjointe au maire de Montreuil

Trésorier adjoint

Yoann RISPAL, conseiller municipal délégué de Fontenay-sous-Bois

Membres du Conseil d'administration

Rodéric AARSSE, adjoint au maire de Malakoff

Jolanta AVRIL, conseillère municipale déléguée de Dieppe

Karim AYAD, conseiller municipal délégué de Ronchin

Philippe BERTHIER, conseiller municipal délégué de Neuilly-Plaisance

Nicolas BONNEAU, vice-président d'Orléans Métropole

Delphine BÜRKLI, administratrice d'Ile de France Mobilités

Guy CAMBIANICA, conseiller municipal délégué de Metz

Dominique CARRÉ, conseiller communautaire délégué de Plaine Commune (1)

Gérard CHAUSSET, adjoint au maire de Mérignac

Joël CROTTÉ, conseiller régional de la Région Centre Val-de-Loire

Daniel DEIN, conseiller communautaire délégué de Rennes Métropole (1)

Frédérique DENIS, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis

René DESILLE, vice-président de Grand Annecy Agglomération (1)

Hervé FLEURY, adjoint au maire de Versailles

Jacques GARREAU, vice-président de Nantes Métropole

Jean-Luc GIBELIN, vice-président de la Région Occitanie

Jean-Michel HENRIC, conseiller municipal délégué de Perpignan

Florence LASSERRE-DAVID, députée, conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Frédéric LECOMTE, conseiller municipal de Saint-Nazaire

Yann MONGABURU, vice-président de Grenoble Alpes Métropole (1)

Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris

Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux

Anthony POULIN, conseiller municipal délégué de Besançon

Stéphane PRAT, adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine

Sylviane RAULT, adjointe à la maire de Rennes

Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente de la Communauté urbaine d'Arras (1)

André SCHOELL, conseiller municipal délégué de Saint-Aubin-de Médoc

Jean-Marc SOUBESTE, adjoint au maire de La Rochelle

Brigitte TERRAZA, vice-présidente de Bordeaux Métropole (1)

Christine THOMAS, conseillère municipale déléguée de Troyes (1)

Pascal TINAT, conseiller municipal délégué de Bourges

Ibrahima TRAORÉ, conseiller départemental du Val de Marne

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, conseillère métropolitaine de Toulouse Métropole (1)

Les adhérents

VILLES ET INTERCOMMUNALITES

AGEN (Ville)
AIX-EN-PROVENCE (Ville)
AIX-LES-BAINS (Ville)
AIZENAY (Ville)
ALENÇON (Ville)
Amiens - AMIENS MÉTROPOLE (CA-39)
ANGERS (Ville)
ANGLLET (Ville)
Angoulême - CA DU GRAND ANGOULÊME (CA-16)
Annecy - L'AGGLO D'ANNECY (CA-34)
Annemasse - ANNEMASSE AGGLO (CA-12)
ANTONY (Ville)
ARCACHON (Ville)
ARCUEIL (Ville)
ARÈS (Ville)
ARGENTAN (Ville)
ARLES (Ville)
Arras - COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (CU-46)
AVIGNON (Ville)
Avignon - GRAND AVIGNON (CA-16)
BAGNEUX (Ville)
BASSENS (Ville)
Bayonne - PAYS BASQUE (CA-158)
Beauvais - AGGLO DU BEAUVAISIS (CA-53)
BÈGLES (Ville)
BELFORT (Ville)
BESANÇON (Ville)
Béziers - BÉZIERS MÉDITERRANÉE (CA-13)
BLOIS (Ville)
Blois - AGGLOPOLYS (CA-48)
BORDEAUX (Ville)
Bordeaux - BORDEAUX MÉTROPOLE (M-28)
Bourg-en-Bresse - BOURG-EN-BRESSE AGGLOMÉRATION (CA-15)
BOURGES (Ville)
Bourges - BOURGES PLUS (CA-16)
BRAS-PANON - LA RÉUNION (Ville)
Brest - BREST METROPOLE OCEANE (CU-8)
BRUGES (Ville)
BRY-SUR-MARNE (Ville)
BUXEROLLES (Ville)
CAEN (Ville)
CENON (Ville)
Cergy - CA DE CERGY-PONTOISE (CA-13)

Châlons-en-Champagne - CITES-EN-CHAMPAGNE (CA-38)
Chalon-sur-Saône - LE GRAND CHÂLON (CA-51)
Chambéry - CHAMBÉRY MÉTROPOLE (CA-38)
CHAMBRAY-LÈS-TOURS (Ville)
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Ville)
CHARTRES (Ville)
Chartres - CHARTRES METROPOLE (CA-66)
CHÂTELLERAULT (Ville)
CHERBOURG EN COTENTIN (Ville)
CLERMONT-FERRAND (Ville)
CLICHY-LA-GARENNE (Ville)
CRÉON (Ville)
DIEPPE (Ville)
DIGNE-LES-BAINS (Ville)
Dijon - GRAND DIJON (CU-24)
DOUAI (Ville)
DUNKERQUE (Ville)
Dunkerque - DUNKERQUE GRAND LITTORAL (CU-21)
EYSINES (Ville)
LA FLÈCHE (Ville)
Fontainebleau - CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (CC-26)
FONTENAY-SOUS-BOIS (Ville)
LA GRANDE MOTTE (Ville)
Grenoble - GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE / LA METRO (M-49)
GUYANCOURT (Ville)
HAGUENAU (Ville)
Le Havre - LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE (M-54)
HOUDAN (Ville)
L'Isle-d'Abeau - CA PORTE DE L'ISÈRE / CAPI (CA-23)
IVRY-SUR-SEINE (Ville)
Lannion - LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ (CA-60)
LÉOGNAN (Ville)
LIBOURNE (Ville)
Lille - LILLE MÉTROPOLE (M-90)
Limoges - LIMOGES MÉTROPOLE (CA-20)
LONGVIC (Ville)
LOOS-EN-GOHELLE (Ville)
LORIENT (Ville)
Lorient - LORIENT AGGLOMERATION (CA-25)
Lunéville - CC DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE A BACCARAT (CC-15)

LUXEMBOURG (Ville)
MÂCON (Ville)
MALAKOFF (Ville)
Le Mans - LE MANS MÉTROPOLE (CU-19)
Marne-La-Vallée - VAL D'EUROPE (SAN-6)
Marseille - AIX MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE(M92)
MÉRIGNAC (Ville)
METZ (Ville)
Metz - METZ MÉTROPOLE (CA-44)
MEYZIEU (Ville)
MIOS (Ville)
Montauban - CA DU GRAND MONTAUBAN
(CA-8)
MONTIGNY - LES- CORMEILLES (Ville)
MONTIGNY-LES-METZ (Ville)
Montpellier - MONTPELLIER
MÉDITERRANEE MÉTROPOLE (M-31)
MONTREUIL (Ville)
MOUANS-SARTOUX (Ville)
MOUVAUX (Ville)
MULHOUSE (Ville)
LES MUREAUX (Ville)
Nancy - GRAND NANCY (CU-20)
Nantes - NANTES MÉTROPOLE (M-24)
NEUILLY-PLAISANCE (Ville)
NIMES (Ville)
NIORT (Ville)
Niort - CA DU NIORTAIS (CA-40)
NOISY-LE-GRAND (Ville)
Orléans - ORLÉANS VAL DE LOIRE (CA-
22)
ORSAY (Ville)
PARIS (Ville)
PAU (Ville)
Périgueux - LE GRAND PÉRIGUEUX (CA-
33)
PERPIGNAN (Ville)
Poitiers - GRAND POITIERS (CA-40)
Puteaux - PARIS OUEST LA DEFENSE
(EPT- 11)
QUIMPER (Ville)
RENNES (Ville)
Rennes - RENNES MÉTROPOLE (M-43)
LA RICHE (Ville)
RIORGES (Ville)
ROCHEFORT-SUR-MER (Ville)
LA ROCHELLE (Ville)
La Rochelle - CA de la Rochelle (CA-28)
LA ROCHE-SUR-YON (Ville)
LA ROCHE-SUR-FORON (Ville)

RONCHIN (Ville)
Rouen - MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
(M-71)
Romainville - EST ENSEMBLE GRAND-
PARIS (EPT-9)
Saclay - PARIS-SACLAY (CA-27)
SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC (Ville)
SAINT-AVÉ (Ville)
Saint-Brieuc - SAINT-BRIEUC
AGGLOMÉRATION (CA-14)
SAINT-CYR-SUR-LOIRE (Ville)
Saint-Denis - PLAINE COMMUNE GRAND
PARIS (CA-9)
SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION (Ville)
SAINT-HERBLAIN (Ville)
Saint-Lô - SAINT-LO AGGLOMÉRATION
(63)
SAINT-LOUIS (Ville)
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (Ville)
SAINT-NAZAIRE (Ville)
Saint-Nazaire - LA CARENE (CA-10)
SAINT-PIERRE-DES-CORPS (Ville)
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (Ville)
Saint-Vincent-de-Tyrosse - MAREMNE
ADOUR CÔTE SUD (CC 23)
SCEAUX (Ville)
SÉLESTAT (Ville)
SÈVRES (Ville)
Sophia-Antipolis - CA DE SOPHIA-
ANTIPOLIS (CA-24)
Strasbourg - STRASBOURG
EUROMÉTROPOLE (M-33)
TARBES (Ville)
Toulon - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE (12)
Toulouse - TOULOUSE MÉTROPOLE (M-
37)
LE TOUQUET (Ville)
TOURS (Ville)
Tours - TOUR METROPOLE (CA-22)
TROYES (Ville)
Troyes - GRAND TROYES (CA-19)
VANNES (Ville)
VARENNES SUR SEINE (Ville)
VELIZY - VILLACOUBLAY (Ville)
VENISSIEUX (Ville)
VERSAILLES (Ville)
VILLE D'AVRAY (Ville)
VINCENNES (Ville)
VITRY SUR SEINE (Ville)

CONSEILS RÉGIONAUX

BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
CENTRE VAL DE LOIRE
ILE-DE-FRANCE,
OCCITANIE

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

SEINE-SAINT-DENIS,
VAL-DE-MARNE

AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ

SMTC DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE (SM - 23)
PARIS ILE-DE-FRANCE MOBILITES (ex STIF)
VALENCE ROMANS DÉPLACEMENTS (SM-67)

SYNDICATS DE TRANSPORTS

SYNDICAT DE TRANSPORTS DES SECTEURS III ET IV DE MARNE LA VALLÉE (SM- 28)

A NOTER :

Les intercommunalités sont classées au nom de la ville-centre ou d'une des villes identifiées.
Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de communes membres de l'intercommunalité.

Abréviations :

CA : Communauté d'agglomération / CU : Communauté urbaine / CC : Communauté de communes / M : Métropole / EPT : Etablissement public territorial / SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle / SM : Syndicat mixte

Les membres associés:

Les associations

- AF3V, Association française de développement des véloroutes et voies vertes
- FFCT, Fédération Française de Cyclotourisme
- FUB, Fédération française des usagers de la bicyclette
- MDB, Mieux se déplacer à bicyclette
- Rue de l'avenir, Paris

Les organisations

- ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine
- Agence pour le développement durable de la région nazairienne
- ATEC-ITS
- CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CNPA-FNCRM, Conseil National des professions de l'automobile- Filières deux roues
- CNVC, Chambre nationale des consultants vélo (Bureau d'études Roland Ribl)
- FING, Fondation internet nouvelle génération
- Institut Paris Région (anciennement IAU-IDF)
- ITER, coopérative de conseils en mobilités
- RATP, Régie autonome des transports parisiens
- Union Sport & Cycle

Les membres de la plateforme du vélo et des mobilités actives

- ABRI PLUS EQUIPEMENTS
- ALTERMOVE
- ALTINNOVA
- ARCADE CYCLES
- CLEAN ENERGY PLANET
- CYCLABLE & CYCLABLE ENTREPRISE
- CYCLEUROPE
- CYCLEZ
- CYCLEO
- CYVEA PRESTATIONS
- DOUZE CYCLES
- ECO COMPTEUR
- GREEN ON
- INCM, Institut National du cycle et du motocycle
- INDIGO MOBILITES
- LA COMPAGNIE DES MOBILITES
- MOBIVIA
- MOUSTACHE BIKES
- NEOVELO
- SMOOVE
- VELOGIK
- 2 R AVENTURE

Le Secrétariat Général

Véronique Michaud, secrétaire générale
Claire Schreiber, chargée d'études (jusqu'en juin 2019)
Diane Guilbot, chargée d'études
Sarah Charré, assistante

Ville et Vélo, Eurl

L'Assemblée générale du 4 mai 2004 a approuvé la proposition du Conseil d'administration - sur recommandation du cabinet d'expertise comptable - de créer une structure d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) pour les activités à caractère commercial du Club des villes et territoires cyclables : études, gestion des expositions des congrès et Salon européen de la mobilité, édition. Le gérant de l'Eurl est le Président de l'association. Sur décision de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008, le titre *Ville & Vélo* a été cédé à l'association Club des villes et territoires cyclables.

Les événements en 2018-2019

L'annonce du plan national vélo par le Premier Ministre à Angers

Le Club était représenté par son président le 14 septembre 2018 pour l'annonce, tant attendue, du plan national vélo. Le fait, surprise, que l'annonce soit faite par le Premier Ministre a, de l'avis général, donné une force plus grande à ce plan. Cela dit, c'est à l'usage et sur le terrain que l'on jugera de sa réalité et de son efficacité. Si certains éléments ont déjà commencé à être mis en œuvre, l'essentiel est subordonné à l'adoption d'une Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) qui tarde... Le suivi des débats préparatoires puis parlementaires autour de cette loi ont largement occupé l'équipe comme les responsables de notre Club tout au long de l'année écoulée.

Rencontre nationale en région « Déployer le système vélo à toutes les échelles territoriales » à Bayonne

La Club des villes et territoires cyclables a organisé la Rencontre nationale en région le 12 octobre 2018 à Bayonne en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque. Elle a réuni plus de cent cinquante participants : élus, techniciens, bureaux d'études, chercheurs, associations... et elle a apporté de nouveaux éclairages et des perspectives de réflexion sur le développement du vélo à toutes les échelles territoriales autour de la question « *Quelle place et quelles liaisons pour le vélo dans les territoires urbains, périurbains et ruraux ?* ».

Mme Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition Ecologique et solidaire, chargée des Transports était présente pour un échange sur la mise en œuvre du Plan Vélo et mobilités actives.

Journées AGIR 2018 - 8 novembre 2018 :

A l'occasion des Journées AGIR 2018 à Chartres, Jean-Luc RIGAUT, Président d'AGIR et Michel GILLOT, Vice-Président du Club des villes et territoires cyclables, ont signé une convention de partenariat entre les 2 associations. Ce partenariat a pour objectif de développer une coopération fondée sur une meilleure complémentarité de leurs actions. Ce partenariat propose notamment :

- de proposer une offre de formation dédiée au vélo et aux mobilités actives au sein de l'organisme de formation d'AGIR et d'ouvrir ces formations aux adhérents du Club des villes et territoires cyclables
- d'apporter une assistance opérationnelle aux adhérents des 2 associations pour mettre en œuvre et orienter leurs politiques publiques de mobilité durable
- de faciliter la participation mutuelle des adhérents aux manifestations, séminaires et journées d'études organisés par les 2 associations. Il prévoit en outre l'organisation d'événements communs, le premier étant une Journée d'échanges sur le thème « Place et atouts du vélo dans la mobilité du quotidien » du 13 décembre en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et dans ses locaux.

Atelier « Financez vos projets vélo »

A l'attention des collectivités adhérentes du Club, Hôtel de Ville de Paris :14 novembre 2018. L'atelier visait à faire le point, avec des experts, sur les différents dispositifs de financement de projets vélo pour les collectivités. Les experts présents étaient des représentants de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) sur les aides étatiques, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sur l'appel à projet « Vélo et territoires 2018 », et la Région Île-de-France (plan vélo régional). A l'issue de la réunion, le Club a réalisé des fiches sur chaque dispositif, qu'il a diffusés à ses adhérents : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le fonds mobilités actives, l'appel à projet Vélo et Territoires, ainsi qu'un récapitulatif des financements disponibles à l'échelle régionale.

Journée d'échanges « Place et atouts du vélo dans la mobilité du quotidien »

Le 13 décembre 2018 l'Association des Maires de France, AGIR et le Club des villes et territoires cyclables ont organisé à Paris une journée d'échanges consacrée à la « solution vélo », composante majeure de la mobilité du quotidien dans tous les territoires. Elisabeth Borne, Ministre des Transports, présente à l'ouverture de cette journée, a annoncé le lancement de l'appel à projet « Mobilités actives – continuités cyclables » en lien avec le Plan national Vélo et mobilité active. Le lancement d'une enveloppe d'"un niveau sans précédent" devant permettre "par l'effet levier du cofinancement" de réaliser dès 2019 "un volume de projets de 100 à 200 millions d'euros". L'appel à projets de l'Ademe ciblait les territoires de moins de 250.000 habitants, le financement d'études, de l'ingénierie territoriale et le recrutement de chargés de mission vélo. Il devait permettre aux collectivités d'anticiper la mise en œuvre du fonds national "mobilités actives" de 350 millions d'euros créé dans le cadre du plan vélo. Avec ce nouvel appel à projets gouvernemental, le plan vélo et son fonds dédié ciblent les projets d'aménagements et d'infrastructures cyclables.

La journée a réuni plus de 200 personnes, et a mis le vélo à l'honneur à travers des retours d'expériences en France, ainsi qu'un panorama de l'innovation et des services.

La conférence de presse de début d'année

Devenue un rendez-vous régulier et attendu, la conférence de presse de janvier du Président et du Bureau du Club des villes et territoires cyclables a eu le 24 janvier 2019 .

Les députés Guillaume Gouffier-Cha et Matthieu Orphelin intervenaient au côté de Pierre Serne et de membres du Bureau du Club.

Le communiqué de presse « 2019, l'année du vélo ? » diffusé et largement repris dans la dépêche AFP et les medias résume les points développés.

Les élu.e.s du Club des villes et territoires cyclables et les parlementaires mobilisé.e.s dans le cadre du Club des élus nationaux pour le vélo ont réaffirmé, à cette occasion et quelques semaines après l'annonce du Plan national vélo par le Premier Ministre, le rôle que le vélo doit enfin jouer dans la transition écologique afin d'accélérer la lutte contre le changement climatique, de préserver la qualité de l'air et la santé et de lutter contre la crise économique et les inégalités.

La Rencontre nationale 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris

Elle a eu lieu le 13 mars à l'Hôtel de Ville de Paris et a réuni plus de 200 participants : élus, techniciens, bureaux, d'études, chercheurs, associations sur le thème « "Espèces d'espaces": quel(s) système(s) de régulations pour s'adapter à la mutation des usages de l'espace public ? ».

La Rencontre nationale 2019 invitait à faire le point sur le défi que l'espace public doit relever afin d'intégrer le déplacement, le mouvement et le séjour. Les usages anciens et nouveaux. Les pratiques universelles et vernaculaires. Déjà en 2006, le Club des villes et territoires cyclables invitait à s'interroger sur la ville « multi-usages et multi-visages » à l'occasion de sa Rencontre annuelle.

En 2019, ce constat est encore davantage d'actualité. L'espace public concentre toujours plus de fonctionnalités et désormais de nouvelles mobilités. En empruntant à Georges Pérec le titre de l'édition 2019, et le constat qu'il dressait 45 ans plus tôt - « on sent confusément des fissures, des hiatus, des points de friction, on a parfois la vague impression que ça se coince quelque part, ou que ça éclate, ou que ça cogne » -, la Rencontre 2019, conçue en partenariat avec le Cerema, vise à faire le point sur les nouveaux outils réglementaires et législatifs mis à disposition des maîtres d'ouvrage pour organiser les usages, mais également à en cerner les limites. Car d'autres approches existent, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou sociales : les démarches de sensibilisation efficaces prouvent que la mise en oeuvre d'un urbanisme plaçant la personne (mobile) au coeur de la réflexion peut être réussie.

Les Talents du vélo 2019

Le Club des villes et territoires cyclables a lancé la 1^{ère} édition du concours Talents du vélo en 2011. Ce concours annuel vise à valoriser des femmes et des hommes, ou des équipes, qui participent au développement de l'usage quotidien du vélo urbain, par leurs actions ou leurs projets remarquables et exemplaires, et par leur engagement dans une perspective de mobilité durable. Il s'adresse à toute personne de plus de 18 ans, de toute nationalité, quel que soit son statut : salarié, entrepreneur, fonctionnaire, bénévole... qui œuvre pour le développement de l'usage du vélo, et qui a réalisé une action exemplaire ou qui a un projet dont la réalisation pourra être favorisée par la notoriété générée par la remise de ce prix. Six catégories sont proposées aux candidats : « entrepreneuriat », « solidarité », « pédagogie », « communication », « style » et « innovation de service ». Les Talents du vélo 2019, 9^{ème} édition de ce concours,

sont remis lors de l'Assemblée générale du 4 juillet 2019, en présence de personnalités, des membres du jury et des partenaires de cette neuvième édition : l'Ademe, Altinnova, Bemobi, Cyclable, la FING et la Fabrique des mobilités, le CNPA-FNCRM Filières 2Roues, l'Institut national du cycle et du motocycle (INCM) et l'association des Maires Ville et Banlieue de France. Cette année, le jury a départagé 52 candidats et distingué 9 lauréats.

Les actions et propositions du Club

Les propositions du Club dans le cadre de la LOM

Le Club a été auditionné le 20 décembre 2018 au Sénat, par **M. Didier MANDELLI**, rapporteur du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) pour la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Véronique Michaud et Jean-Baptiste Gernet, vice-président du Club et conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg ont pu défendre plusieurs propositions pour améliorer le texte examiné au Sénat, en particulier :

- la possibilité de cumuler forfait mobilité durable et abonnement TC, le retour de l'interdiction du stationnement auto 5 mètres en amont des passages piétons et des obligations de stationnement vélos dans les bâtiments tertiaires et accueillants du public dans le cadre de travaux sur un parc de stationnement)...
- mais aussi les simples 'outils' donnés aux AOM pour « réguler » les offres de free-floating, la disparition de l'obligation de se doter d'observatoire des accidents des piétons et cyclistes dans les agglomérations PDU, et en termes d'accessibilité des réseaux de TC la suppression de la collecte des données relatives à l'accessibilité des itinéraires piétons entre points d'arrêt prioritaires et pôles générateurs de déplacements.

Le Club des élus nationaux pour le vélo

C'est le 5 juillet 2012, à l'occasion de l'Assemblée générale du Club des villes et territoires cyclables au Sénat, qu'a été lancé le Club des parlementaires pour le vélo. Ce collectif animé par le Club des villes et territoires cyclables, réunit rapidement une centaine de députés et sénateurs de tous bords convaincus que le vélo est un atout majeur pour la transition écologique, la lutte contre la pollution de l'air, le développement équilibré des territoires.

Son objectif : promouvoir au Parlement, de façon collective et transpartisane, l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. C'est pourquoi il n'a eu de cesse, tout au long de la législature 2012-2017, d'adresser au Gouvernement des propositions et de soumettre au Parlement des amendements en saisissant toutes les opportunités législatives d'inscrire le vélo dans les débats transports, énergie, économie, logement et santé où il doit avoir partout sa place.

Le Club des parlementaires pour le vélo a obtenu de nombreuses avancées entre 2012 et 2017 : dès 2013, c'est l'obligation de créer des places de stationnement vélos sécurisés dans les gares nouvelles ou rénovées qui a été obtenue à

l'occasion du passage d'une loi sur les infrastructures de transport. Avec la loi ALUR, l'inscription à l'ordre du jour des assemblées générales de copropriété de la question du stationnement des vélos dans les immeubles a été prescrite. La loi portant réforme ferroviaire s'est enrichie d'un plan d'aménagement et de financement de place de stationnement vélo dans et aux abords des gares prioritaires en concertation avec les collectivités locales ; elle a également acté le principe d'embarquement des vélos non démontés dans les trains. C'est dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte que le Club des élus pour le vélo a introduit l'indemnité kilométrique vélo, l'incitation fiscale pour les entreprises qui mettent des flottes de vélos à la disposition de leurs salariés, et des obligations de stationnement vélo lors de la construction de bureau ou de commerces. C'est enfin la loi santé qui, par amendement du club des élus pour le vélo, a élargi la palette des prescriptions médicales à l'activité physique (sport et activité sur ordonnance).

Le Club des villes et territoires cyclables poursuit son travail de propositions et de secrétariat de ce rassemblement des parlementaires (député.e.s et sénateurs/trices) au sein du Club des élus nationaux pour le vélo qu'il a relancé dès l'automne 2017 et qu'il continue d'animer.

Structuration de la filière transversale vélo et mobilités actives

Dès 2015, à l'occasion notamment de Velo-city à Nantes, le Club a engagé une démarche de rassemblement des acteurs économiques du vélo et édité un document bilingue présentant cet « écosystème » vélo. En 68 pages, *Cycling made in France* présente l'ensemble des acteurs du « système vélo » français (fabricants, équipementiers, mobilier urbain, opérateurs de transport, collectivités locales, ingénierie, organismes et associations d'utilisateurs...) et a été préfacé par le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies. *Cycling made in France* a été diffusé depuis sur les grands événements dédiés à la mobilité, à l'innovation et au développement durable : Rencontres nationales du transport public à Lyon début octobre, congrès international ITS à Bordeaux en octobre, Cop 21 à Paris en décembre, Rencontre nationale du Club en mars 2016, Salon européen de la mobilité en juin 2016, Rencontres de la mobilité intelligente ATEC-ITS France en octobre 2016 à Strasbourg...

Cette publication a constitué le premier pas de la démarche de structuration de la filière transversale vélo et mobilités actives actée dans les orientations du Club pour 2015-2017. En début d'année 2016, les 15 premiers acteurs économiques engagés aux côtés du Club dans cette démarche ont précisé les modalités de fonctionnement de la plateforme : outils de communication pour échanger et valoriser la filière, adhésions aux Club en tant que membres associés... Notre association assure l'animation et l'organisation de cette filière.

Après une mobilisation couronnée de succès pour stopper la tentative de suppression de l'incitation fiscale pour les entreprises qui mettent des flottes de vélos à la disposition de leurs salariés par le Gouvernement lors de l'examen de la Loi de Finances pour 2016 à l'Assemblée nationale (voir ci-après, chapitre Club des parlementaires pour le vélo), les acteurs économiques et le Club se sont mobilisés avec le Club pour faire évoluer le décret d'application de l'article 39 de la Loi afin de prendre en compte la location de ces flottes vélo dans les entreprises. Le ministre des Finances a répondu au courrier co-signés par 13

entreprises en montrant une ouverture sur une possible évolution des dispositions fiscales.

Enfin, et surtout, la mobilisation des acteurs économiques du système vélo aux côtés du Club des villes et territoires cyclables et des parlementaires vélo, sans relâche, a abouti à la création de la prime de 200 euros pour l'achat d'un VAE pour les particuliers, les collectivités et les entreprises (sans limitation de nombres pour ces deux dernières catégories de bénéficiaires) par décret en février 2017 alors que l'éligibilité du VAE au bonus écologique avait été écartée par le ministère de l'Economie *in extremis* fin 2016.

La Plateforme du vélo et des mobilités actives compte aujourd'hui 23 membres : Abri-Plus, Altinnova, Arcade cycles, Clean Energy Planet, Cyclable, Cycleurope industries, Cyclez, Cykleo, Cyvea prestations, Douze cycles, Easybike, Eco-compteur, Geovelo/La compagnie des mobilités, Green On, INCM, La Bécane à Jules, Moustache Bikes, Neovelo, Smoove, Vélogik, 2R aventures, Indigo Mobilités

Observatoire de l'IKV

Le Club a poursuivi son travail d'accompagnement des entreprises et des collectivités désireuses de s'engager dans le dispositif de l'IKV, à travers [le formulaire de contact de l'observatoire de l'IKV](#), mis en ligne en 2016 sur le site du Club

Le tableau de suivi de l'observatoire a été mis à jour en fonction des nouvelles questions/réponses (FAQ), notamment sur le passage de l'IKV au Forfait Mobilité Durable.

Le Club a publié en juin 2018, un « Bilan à deux ans de l'indemnité kilométrique vélo », sur la base d'une enquête sur des entreprises engagées dans le dispositif.

Le groupe de travail « Vélo en free floating »

Le Club des villes et territoires cyclables a lancé un groupe de travail dédié au vélo en free floating, en janvier 2018, quelques semaines après l'arrivée des premiers opérateurs en free floating en France.

Ce groupe de travail a vocation à accompagner les collectivités et à répondre à leurs préoccupations concernant l'arrivée des opérateurs en freefloating et être un lieu d'échange, de partage d'expériences, pour composer avec un usage très mouvant. Il rassemble 49 collectivités et 1 AOM, adhérentes du Club. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement en 2018 (18 janvier, 23 mai et 17 octobre), en invitant experts et opérateurs. Le groupe de travail fonctionne également via une liste de discussion dédiée. Le Club met en lien les membres du groupe de travail, répond aux questions posées, et effectue une veille (envoi d'articles....). Un espace dédié sur le site internet du Club rassemble l'ensemble des documents partagés par les membres, les compte-rendus des réunions, les coordonnées des membres du groupe de travail...

Le groupe de travail s'adapte aux évolutions du phénomène et s'ouvre aux questions plus larges sur les EDP, et en particulier sur la question des trottinettes électriques. Le groupe de travail est particulièrement attentif à l'examen de la Loi

d'Orientation sur les Mobilités, qui doit statuer sur des points primordiaux sur le sujet. Le Club relance le groupe de travail à l'automne 2019.

L'apprentissage de la mobilité à vélo

L'action du Club s'organise autour de plusieurs axes :

1/ L'instance de coordination « Apprentissage de la mobilité à vélo » mise en place par le Coordonnateur interministériel vélo en 2010 qui réunit les principaux acteurs du vélo et de l'apprentissage du vélo : Club, FUB, FFCT, FFC et Moniteurs cyclistes français (MCF). Le Coordonnateur interministériel a confié la présidence et l'animation de cette instance à Gilles Pérole, vice-président du Club en charge de l'éducation au vélo. Depuis 2016, Catherine Hervieu, vice-présidente du Grand-Dijon et de notre Club en assure la coordination. Cette instance a mis au point le Certificat de qualification professionnelle (CQP). Plusieurs sessions ont été organisées. Elle examine également les demandes d'habilitation de nouvelles structures pour l'organisation de sessions.

2/ Semaine nationale du vélo à l'école et au collège, pour des mobilités citoyennes :

Elle a lieu fin mai-début juin et vise à développer l'apprentissage du vélo pour tous scolaires, pour les loisirs, mais surtout pour les déplacements domicile-école et pour créer le réflexe vélo des futurs adultes.

Les enfants et les jeunes peuvent profiter d'un apprentissage technique, être sensibilisés aux règles de circulation et informés sur les bienfaits de l'écomobilité pour la santé ... Le Club est partenaire de cette Semaine nationale organisée par la DSR, la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo et le Ministère de l'Éducation nationale.

Catherine Hervieu participe également aux réunions interministérielles organisées par le ministère des Sports pour la mise en œuvre du « savoir-rouler » décidée par le Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018.

Dynamique MOBISCOL

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Vivacités ont décidé d'unir leurs réseaux, compétences, expériences pour créer une dynamique nationale dédiée à l'écomobilité scolaire. Elle vise à accroître la visibilité des démarches en écomobilité scolaire et favoriser leur mise en œuvre : recueillir, partager des ressources et expériences, fédérer des acteurs engagés dans des actions écomobilité scolaire...Avec le soutien du Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Club et Vivacités IDF ont créé en juin 2018 un portail national de l'écomobilité scolaire, Mobiscol.org. Le portail donne accès à des ressources, identifie des acteurs engagés dans des démarches écomobilité scolaire, et valorise des fiches d'expériences réalisées par le Club et Vivacités sur la base d'éléments transmis par les porteurs de projets, via un formulaire de contribution.

Dans le cadre de la dynamique Mobiscol, le Club et Vivacités ont organisé une rencontre le 4 avril 2018 à Chambéry, en partenariat avec la CA du Grand Chambéry et l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc. Elle a rassemblé une

trentaine de personnes venues de toute la France et a été l'occasion de nombreux et riches échanges autour de l'écomobilité scolaire. Un communiqué de presse a été publié à l'occasion de la Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège du 13 au 17 mai 2019 pour valoriser le portail et diverses démarches en écomobilité scolaire, relayées sur Mobiscol.org.

La dynamique se poursuit, avec la prévision de nouveaux temps de rencontre et de temps de formation.

Partageons plus de vélo

La Fabrique des mobilités, le Club des villes et territoires cyclables, la Fondation internet nouvelle génération et Maker Faire France ont lancé en novembre 2018, avec le soutien de l'ADEME un appel à commun "Partageons plus de vélo", à l'occasion de Maker Faire Paris (du 23 au 25 novembre 2018 à Paris). Il s'agit d'un appel aux makers, aux associations, aux entreprises, aux collectivités pour concevoir des nouvelles solutions de partage de vélo. Les équipes doivent produire des solutions permettant d'augmenter le nombre de vélos mis à disposition des citoyens dans tous les territoires via des solutions de vélos partagés les plus simples et robustes possibles. Ce service pourra être mis en œuvre soit par la collectivité, soit par une association déjà active dans le domaine du vélo ou de la mobilité, soit par un opérateur de transport public. Au cours de l'année 2019, l'appel à commun sera présenté à l'occasion de plusieurs événements Maker Faire sur l'ensemble du territoire (Grenoble, Lille...).

Enquête triennale du Club des villes et territoires cyclables – Observatoire des mobilités actives

Dans le cadre de son Observatoire des mobilités actives, le Club des villes et territoires cyclables a lancé son enquête nationale 2019 sur les politiques en faveur des cyclistes et des piétons dans les villes et agglomérations françaises. Cette enquête fait suite aux quatre vagues précédentes (2007, 2011 et 2013, 2016). Elle permet de dresser un état des lieux et de mesurer les évolutions des politiques cyclables et piétonnes, dans un contexte où se développent la pratique quotidienne du vélo, et plus généralement les problématiques de mobilité active dans la vie de nos concitoyens. Le Club des villes et territoires cyclables a décidé d'avancer l'édition 2019 de l'enquête (mi mars/avril) pour disposer d'un état des lieux en fin de mandat municipal et de verser des données et des analyses aux débats des élections municipales de 2020. Les résultats de l'enquête pourront aussi être intégrés à la nouvelle étude nationale « impact économique et potentiel de développement liés à la croissance des usages du vélo en France » qui vient d'être lancée. Cofinancée par la Direction Générale des Entreprises, l'ADEME, la CIDUV, et la Fédération française de cyclisme, ses premiers résultats seront présentés avant l'été.

Les résultats de l'enquête nationale 2019 seront publiés pendant la semaine européenne de la mobilité courant septembre 2019.

L'index des fréquentations vélo en agglomération

Plus d'un an après la publication de l'Index national des fréquentations vélo en agglomération élaboré par le Club des villes et territoires cyclables, l'intérêt des villes et des agglomérations pour le comptage des vélos n'a cessé de progresser.

De plus en plus de territoires souhaitent s'équiper en dispositif de comptage pour mesurer la pratique du vélo sur leur territoire. Le Club des villes et territoires cyclables a mis en place un groupe de travail en 2018 pour permettre à ses adhérents d'échanger et d'apprendre des bonnes pratiques des villes pionnières. Dans la continuité de ses travaux, ce guide pratique a vocation à donner des outils aux communes souhaitant mettre en place une politique de comptage des vélos en milieu urbain. Il est ponctué d'illustrations concrètes issues des expériences des adhérents du Club des villes et territoires cyclables. Ce guide est consultable sur [le site du Club](#).

Programme "Mobilité active, sport-santé et compétitivité des entreprises (MASSCE)":

L'ADEME et le Club des villes et territoires cyclables, en partenariat avec l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS), la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) et la Société Française de Santé Publique (SFSP) ont lancé en mars 2018 le programme de travail « Mobilité active, sport-santé et compétitivité des entreprises (MASSCE) ». Il vise à croiser deux dynamiques, complémentaires, mais qui progressent parallèlement, en s'ignorant souvent: d'une part, les démarches de promotion de l'activité physique et sportive dans les entreprises, et d'autre part, le développement de l'usage du vélo et de la marche dans la mobilité domicile-travail. Le programme vise à favoriser leur rapprochement et leur synergie, dans l'intérêt des entreprises et des salariés, à un moment où sont encouragés, et dans certains cas obligatoires, les plans de mobilité en entreprise (et à compter du 1er janvier 2019 dans les administrations). Le programme s'adresse à des structures volontaires, déjà engagées dans des démarches sport/santé et/ou mobilités actives, mais aussi à celles qui n'ont encore rien expérimenté dans le domaine. A travers ce programme, l'objectif est de comprendre les motivations, les facteurs clés de succès, les freins pour les structures dans leur mise en œuvre de programme de mobilité et de promotion de l'activité physique et sportive. 18 structures ont répondu à l'appel qui courait jusqu'au 1er septembre dernier, relayé notamment par deux territoires associés à la démarche : l'Ile-de-France et la Métropole de Lille. Parmi elles, 12 sont issues du secteur privé, et 6 du secteur public ou semi-public. De tailles diverses, la plupart ont entre 100 et 500 salariés. Le premier comité de pilotage du programme s'est réuni le 25 octobre 2018 pour préciser les deux grandes étapes de l'expérimentation : comprendre, d'abord, le contexte de la structure interrogée, ses motivations et freins à la mise en œuvre (ou non) d'actions en matière de sport/ santé des salariés, et/ou en faveur des mobilités actives. Mesurer, ensuite, les impacts des actions en faveur du sport/santé des salariés, et/ou de la pratique des mobilités actives. Le Club et l'Ademe ont mandaté le bureau d'étude Inddigo, qui sera appuyé par l'ONAPS, pour mettre en œuvre ce programme.

La première étape est aujourd'hui achevée et un second comité de pilotage s'est tenu le 26 février 2019. Après une élaboration collective d'un questionnaire, le programme s'attèle aujourd'hui à interroger les salariés des entreprises sur la mise en œuvre effective ou non d'actions en matière de sport/santé des salariés. Une synthèse finale sera élaborée pour rapporter les résultats de l'expérimentation.

HEMA

«Healthy Employee, Mobile and Active » est le pendant européen du projet MASSCE. Il s'agit d'un projet sur trois ans (2019 à 2021) cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus + avec de multiples partenaires : le Club des villes et territoires cyclables, l'ECF, European Federation of Company Sport (EFCS) (leader de projet)- France, Sport Vlaanderen (SV) - BELGIQUE, le Conseil municipal de Daugavpils - LETTONIE, Université de Coimbra (UC) - PORTUGAL, Eesti Spordisemts Kalev - KALEV - ESTONIE, Chambre de Commerce et d' Industrie de Korinthia (CCK) - GRECE, La plateforme européenne pour le sport innovation (EPSI) - BELGIQUE, Tampereen Pyrintö ry - TAMPEREEN - FINLANDE .

Le projet vise à sensibiliser sur l'importance du sport et des mobilités actives pour tous, et en particulier sur le lieu de travail. Il vise également à identifier leviers et freins de mise en œuvre d'actions en lien avec le sport et les mobilités actives, sur le lieu de travail.

Le projet se décline en différentes phases de rendus et livrables : un état des lieux et de diagnostic concernant les niveaux d'activité physique et la mobilité au travail en Europe, une enquête destinée aux employeurs et aux employés pour mieux identifier les principaux leviers et les freins de mise en œuvre d'actions d'encouragement au sport et à la mobilité active au travail, un essai pilote mis en œuvre pendant trois mois dans trois pays européens (en Belgique, en France et en Lettonie), et enfin un défi numérique connecté pour les employés afin de mesurer leurs déplacements (marche, vélo, course...)

Une conférence à Bruxelles aura lieu pour clore le programme et identifier des leviers pour encourager et combiner au mieux l'activité physique et les mobilités actives au travail.

Un premier comité de pilotage a eu lieu en janvier 2019 à Paris et un second les 4 et 5 juin à Corinthe. Le Club est missionné sur la partie essai pilote, et devra identifier un terrain de mise en expérimentation en France, cette dernière sera effective en mars 2020.

La revue Ville & Vélo



Créée en septembre 2001, La revue *Ville & Vélo* a fêté ses 10 ans dans le cadre du congrès du Club à Dijon en octobre 2011.

D'abord trimestrielle *Ville & Vélo* a changé de formule en 2004 pour devenir un bimestriel (tous les deux mois), avec une formule de 20 pages, recentrée sur un contenu plus dense, autour d'un dossier principal.

Depuis 2010, 5 numéros paraissent chaque année. Depuis sa création, **85** numéros sont parus.

Les dossiers sont en général calés sur l'actualité du Club et constituent un contenu informatif et de référence dans ses actions de lobbying. Le magazine est

diffusé à une centaine de journalistes qui disposent ainsi d'une source spécialisée.

Depuis 2008, sur décision de l'Assemblée générale, l'abonnement est intégré à la cotisation avec un nombre de magazines servis en lien avec la taille de la collectivité.

Entre juin 2018 et juillet 2019, 5 numéros de *Ville & Vélo* sont parus dont les dossiers ont été consacrés aux thèmes suivants :

N°81 : dossier « sport et mobilité, le nouveau tandem gagnant de l'entreprise »

N°82 : dossier « Apprentissage Savoir-rouler, initiation à tous les âges de la vie, formation professionnelle... le vélo cherche sa voie »

N°83 : dossier « Le Vélo allège le budget des ménages »

N°84 : dossier « Le partage de l'espace public »

N°85 : dossier « la santé porte-parole du vélo mobilité »

Ainsi qu'un hors-série mis en ligne Ville&Vélo avril/mai 2019 : Le vélo partagé

Les lettres d'information



Adressée chaque mois (voire deux ou trois fois par mois lorsque l'actualité le rend nécessaire) par e-mail aux élus et techniciens des collectivités territoriales, aux représentants des organismes et associations membres ainsi qu'aux partenaires, « *la Lettre* » est un outil privilégié de diffusion d'une information brève et pratique à l'ensemble du réseau des villes cyclables, de réactivité et de promotion du contenu du site Internet et les prises de position du Club.

La liste de diffusion comporte plus de 4500 adresses e-mail. Une nouvelle maquette de cette lettre a été lancée au printemps 2009, à l'occasion de la mise en place du nouveau nom de l'association et d'une nouvelle identité graphique.

La lettre des adhérents



Une e-lettre réservée aux adhérents a été mise en place début 2009. Elle permet d'informer et d'alerter régulièrement les collectivités membres et les organismes et partenaires associés.

Le site internet



Le site du Club www.villes-cyclables.org a été réorganisé en janvier 2010, 9 ans après la mise en œuvre d'un premier site Internet.

Il est un lieu privilégié de domiciliation de la culture technique vélo et a également pour vocation de rendre accessibles des informations généralistes sur le vélo et les politiques cyclables.

Le site du Club doit être aussi un outil efficace de liaison entre la structure et les adhérents.

A l'occasion des congrès bisannuels, des Rencontres nationales (à Paris et en régions), des séminaires, le site permet d'ouvrir le débat avant la manifestation et de consulter les synthèses et les présentations à l'issue.

Il fait l'objet d'une refonte de ses contenus et d'une réorganisation à l'automne 2019.

Les réseaux sociaux

Le Club est présent et actif sur Facebook avec 2103 abonnés et sur Twitter (@Villescyclables) avec 10 400 abonnés au 1/7/2019 (augmentation de 1800 followers en un an). Ces réseaux permettent une diffusion moins formelle et officielle de l'information (le site internet diffuse l'information plus officielle) et de s'adresser à un public plus large et moins spécialisé.

Les listes de discussion

La liste de discussion [réseau technique]

Le « comité technique » réunit les responsables vélo des collectivités territoriales adhérentes.

Intitulée *Réseau-technique*, la liste de discussion est à accès réservé. Elle s'adresse uniquement :

- aux personnes qui ont en charge la mise en application des politiques vélo au sein des collectivités territoriales adhérentes du Club des villes cyclables ;
- aux "experts vélo" qui opèrent au sein des services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie.

Cet outil a pour ambition de permettre à ses membres de repérer des bonnes pratiques, d'échanger autour de questions techniques ou réglementaires, d'identifier des sources d'information ou simplement de partager des opinions. Elle compte plus 150 participants à ce jour et les échanges y sont nombreux. Un projet de capitalisation des contributions sur certaines thématiques est à l'étude.

La liste de discussion [réseau région]

C'est la plateforme d'échange du groupe de travail « Régions ». Peu active depuis quelques temps, elle est en cours de relance auprès des nouvelles instances régionales.

Les liens et les partenariats institutionnels

La Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (Ciduv)

Elle accompagne et soutient les efforts du Club pour engager de nouvelles recherches : l'enquête « Les politiques en faveur des cyclistes et des piétons – 2015-16 » avec Kisio analysis et le Cerema a ainsi été soutenue par la Ciduv. La Ciduv a confié au Club le pilotage de l'instance de concertation sur l'apprentissage du vélo qu'elle a mis en place en 2010. La CIDUV est aussi, bien sûr, le « canal » par lequel passe la subvention du ministère des transports en faveur du Club.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

Le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Depuis sa création en 1989, le Club et le Cerema (le Certu à l'époque) collaborent régulièrement. Le Cerema dispense l'expertise technique sur laquelle s'appuient les actions et travaux du Club. Dans les années 90, il a constitué la boîte à outils des villes cyclables, en lien avec le Club et les collectivités les plus actives, et continue d'enrichir la réflexion et la production des recommandations auprès des adhérents du Club pour une vraie prise en compte du vélo, de la marche et de leur articulation avec les transports publics.

Le Cerema participe régulièrement à l'organisation de Rencontres nationales du Club (comme la Rencontre 2016 à Paris) ou au sein de table-ronde et ateliers de ses congrès.

Il associe fréquemment le Club à des travaux de recherche qu'il engage dans le domaine des mobilités actives.

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART)

Le Gart est un partenaire historique et privilégié du Club des villes et territoires cyclables. Sur propositions de Pierre Serne, alors administrateur du Club et du Gart, Véronique Michaud a été nommée au Conseil d'orientation du Gart le 7 juin 2012. Sa participation a été renouvelée en 2014. La présence de nombreux

administrateurs et administratrices du Club au conseil d'administration du GART (Pierre Serne lui-même étant à ce jour vice-président du GART et président du Club) permet de cultiver cette proximité. Proximité qui a pu se concrétiser, par exemple, dans un fort soutien du GART aux revendications en faveur du vélo dans les débats autour de la Loi d'Orientation sur les Mobilités. La tenue désormais commune du Congrès du Club et des Rencontres Nationales des Transports Publics est un autre signe des synergies et coopérations entre ces deux partenaires.

ATEC-ITS France

ATEC-ITS France favorise depuis 40 ans les échanges et les expériences entre professionnels de la mobilité (entreprises, acteurs publics, recherche académique). Par son action, elle promeut le développement des nouvelles technologies dans les transports, aussi baptisées ITS (Intelligent Transport Systems and Services) qui contribuent à l'émergence de la ville intelligente. ATEC-ITS France représente également l'ensemble des acteurs concernés dans les instances internationales consacrées au développement des ITS. L'association compte parmi ses membres les plus grandes collectivités territoriales, des services de l'Etat, de grands établissements d'enseignement et de recherche, les principales entreprises et sociétés d'ingénierie du secteur de la mobilité.

Le Club et ATEC-ITS ont signé une convention de partenariat à l'occasion du congrès mondial ITS à Bordeaux en 2015 et a participé au Comité des territoires de la démarche de structuration de la filière des ITS Mobilités 3.0 qui a été confiée à ATEC-ITS par le ministre des Transports. V. Michaud est membre du Conseil d'administration d'ATEC-ITS depuis 2016, renouvelée en 2018.

La Fondation internet nouvelle génération (FING)

Créée en 2000 par une équipe d'entrepreneurs et d'experts, la Fing est un think tank de référence sur les transformations numériques. La Fing compte aujourd'hui plus de 300 membres : des grandes entreprises, des start-ups, des laboratoires de recherche, des universités, des collectivités territoriales, des administrations, des associations, des personnes physiques... Le Club est membre de la FING. En 2015, le Club et la FING ont organisé le programme *DEFInnovation mobilités actives* dont les travaux et lauréats ont été présentés en janvier 2017.

La Fabrique des mobilités

La Fabrique des mobilités est un accélérateur européen dédié à un écosystème en mutation : celui des acteurs du transport et des mobilités.

La Fabrique met en relation tous les acteurs, les projets, capitalise les retours d'expériences et les erreurs, pour faire émerger une culture commune de l'innovation dans l'action. La Fabrique est partenaire de la FING et du Club pour le programme *DEFInnovation mobilités actives* lancé en 2015 en partenariat avec l'Ademe.

L'Union sport et cycle (ex. UNIVELO)

C'est aussi un partenaire historique (il a contribué à la création du Club en 1989) et privilégié du Club. L'UNION sport et cycle est partenaire des Talents du vélo et participe au jury qui sélectionne les candidats chaque année.

L'Heureux cyclage

Le Club et le réseau national des ateliers d'auto-réparation vélo L'Heureux Cyclage – ont signé un accord de partenariat en 2011, à l'occasion du 19^{ème} congrès du Club à Dijon.

Ils ont réalisé ensemble une brochure de présentation des ateliers-vélo en 2013, qui a été largement diffusée auprès des collectivités locales.

Agir

Le 8 novembre dernier, à l'occasion des Journées AGIR 2018 à Chartres, Jean-Luc RIGAUT, Président d'AGIR et Michel GILLOT, vice-président du Club des villes et territoires cyclables, ont signé une convention de partenariat entre les 2 associations. Ce partenariat a pour objectif de développer une coopération fondée sur une meilleure complémentarité de leurs actions. Ce partenariat propose notamment de proposer une offre de formation dédiée au vélo et aux mobilités actives au sein de l'organisme de formation d'AGIR et d'ouvrir ces formations aux adhérents du Club des villes et territoires cyclables, d'apporter une assistance opérationnelle aux adhérents des 2 associations pour les aider à mettre en œuvre et orienter leurs politiques publiques de mobilité durable, et de faciliter la participation mutuelle des adhérents aux manifestations, séminaires et journées d'études organisés par les 2 associations. Il prévoit en outre l'organisation d'événements communs, le premier étant une Journée d'échanges sur le thème « Place et atouts du vélo dans la mobilité du quotidien » le 13 décembre en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et dans ses locaux.

Vivacités

Le Club des villes et territoires cyclables et Vivacités IDF ont impulsé une dynamique de réseau autour de l'écomobilité scolaire qui s'est concrétisée en 2018 par la création d'un portail numérique mobiscol.org, et la préparation et l'animation de deux temps d'échanges (13 et 14 mars 2018). En 2019, les deux associations ont souhaité continuer leur action commune afin de répondre aux objectifs suivants : impulser une dynamique d'échanges et de partenariats entre acteurs de l'écomobilité scolaire, donner plus de visibilité à l'écomobilité scolaire, et accompagner les territoires dans la mise en place de démarches d'écomobilité scolaire. Une nouvelle convention de partenariat a été signée par les deux associations en janvier 2019.

La présence dans les médias

Le Club des villes et territoires cyclables a bénéficié d'une couverture presse encore très importante cette année notamment : (cf le dossier de presse en annexe)